



Les Goélands dans les villes

La LPO propose des solutions pour une meilleure cohabitation

Sommaire

Edito	2
Ce qu'il faut savoir sur la situation du goéland urbain en France	3
• Que dit la loi ?	3
• Que reprochent certains citoyens aux goélands nichant en ville ?	3
Quelle est la position de la LPO ?	4
• Quelles solutions peuvent appliquer les villes si nécessaire ?	4
• Attention, les goélands sont protégés	4
En savoir plus sur les deux goélands les plus communs en France	5
• Le goéland argenté	5
• Le goéland leucopnée	6

CONTACTS

LPO - Gilles Bentz et François Siorat
Responsables de la réserve naturelle
des Sept-Iles
ile-grande@lpo.fr
Tél 02 96 91 91 40

LPO - Elise Rousseau
Attachée de presse
elise.rousseau@lpo.fr
Tél 01 53 58 58 38
62 rue Bargue - 75015 PARIS

LPO - Philippe Dubois
Ornithologue
Tél 01 53 58 58 38
62 rue Bargue
75015 PARIS



BirdLife
INTERNATIONAL
REPRÉSENTANT OFFICIEL



Goéland leucophaée.
Photo : Fabrice Cahez

Edito

Chantés par les poètes, compagnons des marins pêcheurs, héros du cinéma, les goélands s'inscrivent dans la grandeur des espaces marins ou la violence des tempêtes. Virtuoses du ciel, ils incarnent des qualités de courage, de détermination ou, plus simplement, de beauté.

Dans la nature, les goélands fréquentent ordinairement les îles, îlots et côtes rocheuses. Mais, ces oiseaux, capables de s'adapter à de nombreuses situations, ont peu à peu choisi de coloniser d'autres univers. Et notamment les dunes, les carrières et... les toits des immeubles en ville !

Si beaucoup de citoyens se réjouissent de voir la nature sauvage s'installer au plus près de l'homme, d'autres n'en apprécient pas les conséquences. Consciente du problème, la Ligue pour la Protection des Oiseaux souhaite favoriser une heureuse cohabitation en proposant des solutions concrètes.

A. BOUGRAIN DUBOURG

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO



LPO - Gilles Bentz et François Siorat
Responsables de la réserve naturelle des Sept-Iles
ile-grande@lpo.fr
Tél 02 96 91 91 40

LPO - Elise Rousseau
Attachée de presse
elise.rousseau@lpo.fr
Tél 01 53 58 58 38

LPO - Philippe Dubois
Ornithologue
Tél 01 53 58 58 38



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA SITUATION DU GOÉLAND URBAIN EN FRANCE

Le saviez-vous ?

"Goéland" est un terme générique désignant de nombreuses espèces d'oiseaux marins de la famille des laridés, appartenant au genre *Larus* (qui comprend également des mouettes). Le mot goéland est un emprunt au breton "gouelan" qui signifie pleurer.

Sur les côtes européennes, les effectifs de goélands (principalement argentés et leucophées) ont augmenté à partir des années soixante et jusque dans les années quatre-vingt-dix.

Les raisons avancées pour expliquer ce boom des effectifs sont principalement l'augmentation des ressources alimentaires artificielles mises à la disposition des oiseaux (décharges à ciel ouvert, déchets de la pêche et des industries agro-alimentaires) et la protection juridique des goélands. Le nourrissage en ville par certains citoyens est également un facteur à prendre en compte.

Aujourd'hui, presque toutes les villes françaises des façades Manche-Atlantique et méditerranéenne hébergent des goélands nicheurs de différentes espèces (goélands argenté, leucophée et, dans une moindre mesure, brun et marin). Le goéland argenté commence même à s'installer à Paris, à raison de quelques couples nicheurs.

Mais, désormais, les choses changent. Entre les habitats possibles sursaturés et la fermeture des décharges à ciel ouvert, les effectifs de goélands tendent à se stabiliser, voire à diminuer dans le cas du goéland argenté.

Que dit la loi ?

Toutes les espèces de goélands sont des espèces protégées, mais dans des conditions très strictes déterminées par le ministère chargé de l'environnement, ce dernier pouvant autoriser ponctuellement la capture ou la destruction des oiseaux, de leurs œufs et de leurs nids (art. 2 de l'arrêté du 17/04/81).

Que reprochent certains citoyens aux goélands nichant en ville ?

La présence de goélands en ville peut, selon certains citoyens, occasionner trois types de nuisances :

- Le bruit. En effet, le niveau des émissions sonores peut apparaître parfois élevé au moment de la nidification.
- Les salissures (sur les toitures, façades, trottoirs, monuments, véhicules et passants) liées aux déjections et au transport de matériaux pour la construction de nids.
- Les dégradations d'antennes de télévision et de toitures (l'amoncellement des matériaux qu'ils utilisent pour construire leurs nids peut entraîner parfois des problèmes de rétention d'eau et d'infiltrations).

Par ailleurs, lors de la reproduction, les adultes effectuent parfois des vols d'intimidation à l'égard des passants s'approchant trop près du nid ou des poussins.



Photo : Gilles Bentz

Goéland nichant sur un toit.



Photo : Gilles Bentz

Goéland argenté.





QUELLE EST LA POSITION DE LA LPO ?



Photo : Gilles Bentz

Goéland argenté.

La LPO a pour vocation la protection des oiseaux sauvages, et tout particulièrement des espèces protégées. **Elle est donc opposée au tir des goélands et à leur empoisonnement** (sauf cas d'exception et selon un protocole rigoureux).

La LPO accepte cependant des mesures plus douces, notamment celles qui visent à réduire les ressources alimentaires artificielles responsables de l'expansion urbaine des goélands. Fermer les décharges à ciel ouvert où les goélands trouvent de la nourriture à volonté constitue la première des actions à mener.

La LPO est également favorable à une limitation de l'accès aux sites de nidification les plus urbains. La LPO recommande enfin de ne pas nourrir les goélands (en effet, le nourrissage en ville est à l'origine de conflits de voisinage qui peuvent prendre des proportions démesurées entre les partisans du goéland et ses opposants).

Cependant, il faut savoir que les décharges à ciel ouvert se réduisent en France et n'existeront plus à terme. Cette situation engendre la disparition d'une source première de nourriture. Dans ce contexte - et on le voit déjà pour le goéland argenté (passé de 87 000 couples en 1989 à 77 000 couples en 1999) - les populations de goélands vont s'auto-réguler et les effectifs probablement diminuer. On peut même penser qu'à l'avenir les populations de goélands devraient retrouver des effectifs inférieurs à ceux connus actuellement.

La cohabitation entre hommes et goélands est possible, et l'existence d'une biodiversité citadine représente une richesse à préserver.

Quelles solutions peuvent appliquer les villes si nécessaire ?

- Utilisation de l'effarouchement acoustique.
- Aménagement des toits (privilégier les toits en pente plutôt qu'en terrasse), les faitages ou les cheminées (pose de fils tendus empêchant durablement la nidification). En tenir compte dans les nouvelles constructions.
- Stérilisation des pontes de goéland.
- Information de la population lors des stérilisations de ponte (ne pas ôter les œufs du nid, car les oiseaux feraient une ponte de remplacement ; ne pas détruire les nids qui seraient rebâti par le couple nicheur ; ne pas nourrir les oiseaux ; faciliter l'accès aux équipes d'intervention).

Attention, les goélands sont protégés !

Si des solutions pour gérer les populations de goélands urbains existent aujourd'hui, en revanche, il est indispensable de tenir compte de l'évolution démographique des populations. Si à l'avenir celles-ci diminuaient trop, la préservation des espèces devrait peut-être, un jour, conduire à suspendre les opérations de limitation sur les colonies urbaines.



La LPO. Agir ensemble pour les oiseaux et les hommes.

LPO - Gilles Bentz et François Siorat
Responsables de la réserve naturelle des Sept-Iles
ile-grande@lpo.fr
Tél 02 96 91 91 40

LPO - Elise Rousseau
Attachée de presse
elise.rousseau@lpo.fr
Tél 01 53 58 58 38

LPO - Philippe Dubois
Ornithologue
Tél 01 53 58 58 38



EN SAVOIR PLUS SUR LES DEUX GOÉLANDS LES PLUS COMMUNS DE FRANCE

Parmi les sept espèces de goélands nichant en France, la plus commune est le goéland argenté, suivie du goéland leucophée. Le goéland marin et le goéland brun sont également très présents.

• Le goéland argenté *Larus argentatus*

Goéland argenté.
Photo : Emile Barbelette

Comment le reconnaître ?

La tête, la poitrine, le ventre et la queue sont blancs. Le dos et les ailes sont gris clair. L'extrémité des ailes, noire, est marquée de quelques taches blanches. Le bec jaune possède une petite tache rouge sur la mandibule inférieure. Les pattes sont rose grisâtre.

Les parades de printemps sont l'objet d'un cérémonial au cours duquel les goélands argentés poussent un appel assez bruyant tout en baissant et relevant alternativement la tête, le bec grand ouvert.



Fiche d'identité

Taille : 55 à 67 cm

Envergure :
130 à 158 cm

Poids : 750 à 1 250 g

Longévité moyenne :
10 ans

Longévité record :
32 ans

Espèce présente
en France à l'état
sauvage.

Statut : Nicheur.
Migrateur. Hivernant.

Où vit-il ?

Il niche sur les falaises littorales, les îles, dans les landes humides parfois même éloignées des côtes, les plages et les dunes, et localement sur les bâtiments. Il niche en colonies variant de plusieurs dizaines à quelques milliers de couples. Le nid, placé à terre, est plus ou moins volumineux. Il est constitué d'herbes, tiges sèches, algues. En avril-mai, la femelle y pond deux ou trois œufs qui sont couvés entre 26 et 32 jours. L'envol des jeunes s'effectue entre cinq et sept semaines après l'éclosion.

Un oiseau sociable

Le goéland argenté est sociable en toutes saisons. La nidification, tout comme la quête de nourriture dans les décharges sont l'objet de grands rassemblements. Les oiseaux du Nord sont migrateurs et choisissent le sud et l'ouest de l'Europe comme zone d'hivernage. Les populations vivant dans les îles Britanniques et le long des côtes de l'Atlantique sont sédentaires.

Que mange-t-il ?

Son alimentation est très variée. Il se nourrit de poissons, de mollusques et de crustacés, mais aussi de vers de terre, de petits mammifères et de détritiques de toute sorte. Comme tous les goélands, les œufs et les oisillons des autres espèces entrent pour une part non négligeable dans son menu. En hiver, graines et cadavres collectés sur les plages et le long des estuaires, déchets alimentaires humains récoltés dans les décharges constituent le principal de son menu. Pour casser la coque ou la carapace de certaines proies, le goéland argenté laisse tomber l'objet d'une hauteur de plusieurs mètres sur un rocher ou une digue en pierre.



LPO - Gilles Bentz et François Siorat
Responsables de la réserve naturelle des Sept-Iles
ile-grande@lpo.fr
Tél 02 96 91 91 40

LPO - Elise Rousseau
Attachée de presse
elise.rousseau@lpo.fr
Tél 01 53 58 58 38

LPO - Philippe Dubois
Ornithologue
Tél 01 53 58 58 38



• Le goéland leucophée *Larus michahellis*

Goéland leucophée.
Photo : Fabrice Cahez

Comment le reconnaître ?

Pour le novice, ce goéland ressemble au goéland argenté, mais on les différencie bien à la couleur très différente de leurs pattes. En effet, le goéland leucophée se reconnaît à ses longues pattes jaunes. Son bec est jaune orangé vif avec une tache rouge sur la partie inférieure débordant souvent sur la mandibule supérieure. Le cercle orbital (autour de l'œil) est rouge. Sa voix est semblable à celle du goéland argenté mais plus grave.



Fiche d'identité

Taille : 58 à 68 cm

Envergure :
130 à 158 cm

Poids : 750 à 1250 g

Espèce présente en
France à l'état
sauvage.

Statut : Nicheur.
Migrateur. Hivernant.

Où vit-il ?

Le goéland leucophée niche en colonies par milliers sur les falaises côtières et les îles rocheuses du littoral méditerranéen, parfois atlantique et également à l'intérieur des terres, jusqu'aux centres urbains. Il niche à terre, dans un creux gratté au sol où il dispose un assemblage d'herbes, de branchettes, d'algues et de débris divers. La femelle pond fin mars/avril, deux à trois œufs. L'incubation dure 25 jours. Peu après l'éclosion, les poussins picorent instinctivement la tache rouge du bec des parents, afin de provoquer la régurgitation des aliments dans le gosier. Les poussins volent au bout de 42 à 48 jours.

Que mange-t-il ?

Le goéland leucophée se nourrit de poissons. Il peut lui arriver de prédater les couvées et les nichées de tadornes, sternes, océanites et fréquente les décharges publiques.

D'autres espèces de goélands nichent ou séjournent plus ou moins régulièrement en France.

Ceux qu'on rencontre régulièrement

- Le goéland brun : nicheur assez commun, migrateur, hivernant ; espèce protégée
- Le goéland cendré : nicheur très rare, migrateur, hivernant ; espèce protégée
- Le goéland marin : nicheur sédentaire, migrateur ; espèce protégée

Ceux qui sont plus rares en France

- Le goéland railleur : nicheur rare dans le sud de la France (Camargue), migrateur rare, hivernant occasionnel ; espèce protégée
- Le goéland pontique : migrateur et hivernant rare (surtout nord de la France) ; espèce protégée.
- Le goéland à ailes blanches : hivernant occasionnel ; espèce protégée
- Le goéland à bec cerclé : migrateur et hivernant occasionnel ; espèce protégée
- Le goéland bourgmestre : migrateur rare, hivernant rare ; espèce protégée
- Le goéland d'Audouin : nicheur très rare (Corse), migrateur rare ; espèce protégée

Pour contacter la LPO

LPO Corderie royale • BP 90263 • 17305 Rochefort Cedex
Tél : 05 46 82 12 34 • Fax : 05 46 83 95 86
Email : lpo@lpo.fr • Site web : www.lpo.fr



LPO - Gilles Bentz et François Siorat
Responsables de la réserve naturelle des Sept-Iles
ile-grande@lpo.fr
Tél 02 96 91 91 40

LPO - Elise Rousseau
Attachée de presse
elise.rousseau@lpo.fr
Tél 01 53 58 58 38

LPO - Philippe Dubois
Ornithologue
Tél 01 53 58 58 38